ENVIRONNEMENT

# Contentieux de l'urbanisme des ICPE : anticiper le recours, défendre et régulariser

Un projet industriel réunit deux autorisations et donc deux contentieux. Le permis de construire est attaqué devant un juge qui applique ses propres règles de recevabilité. L'autorisation d'exploiter relève d'un autre office. Les délais ne coïncident pas. Une erreur de stratégie en défense peut faire perdre des mois alors que le vice était régularisable. Une journée en présentiel ou à distance pour travailler cette articulation. Vous identifiez qui peut attaquer quoi et dans quels délais. Vous distinguez l'office du juge de l'excès de pouvoir de celui du plein contentieux. Vous construisez une défense hiérarchisée et évaluez les voies de régularisation ouvertes en cours d'instance.

| DURÉE | MODALITÉ | TARIF | DÉLAI D'ACCÈS |
|---|---|---|---|
| **1 jour — 7 h** | **Présentiel ou à distance** | **À partir de 1 030 € HT** | **11 jours ouvrés après validation du financement.** |

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

## 01 Public visé et prérequis

**PUBLIC VISÉ**
Juristes d'entreprise avocats responsables de projets industriels et services juridiques de collectivités.

**PRÉREQUIS**
Une pratique du contentieux administratif est nécessaire.

**POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE**
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

## 02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les actes attaquables et les conditions de recevabilité des recours
- Distinguer l'office du juge selon qu'il statue sur le permis ou sur l'autorisation d'exploiter
- Construire une stratégie de défense adaptée aux moyens soulevés
- Évaluer les possibilités de régularisation en cours d'instance
- Anticiper le contentieux dès la constitution des dossiers d'autorisation

## 03 Programme détaillé

### M1 Les actes et les requérants

- Qui attaque quoi et quand
- Actes attaquables en urbanisme et en installations classées
- Intérêt à agir des voisins et des associations
- Délais de recours et incidences de l'affichage
- Référés et effets sur la poursuite des travaux
- Cas pratique : Examen de trois requêtes et appréciation de leur recevabilité.

### M2 Deux offices du juge

- Excès de pouvoir et plein contentieux
- Contrôle de la légalité du permis et moyens fréquemment soulevés
- Pouvoirs du juge saisi de l'autorisation d'exploiter
- Moment auquel la légalité de l'acte est appréciée
- Articulation pratique entre les deux instances
- À retenir : Le même vice n'a pas la même portée selon le juge saisi et le moment où il est invoqué.

### M3 Défendre et régulariser

- Sauver le projet
- Hiérarchisation des moyens en défense et pièces à produire
- Mesures de régularisation en cours d'instance
- Coordination entre l'exploitant le constructeur et l'administration
- Enseignements à tirer pour les dossiers suivants
- Mise en situation : Construction d'une stratégie de défense pour un projet attaqué sur plusieurs fondements.

## 04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

**MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**
Présentiel ou à distance

**LIEU / FORMAT**
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

**MÉTHODES MOBILISÉES**
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

**ENCADREMENT**
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

## 05 Modalités d'évaluation et de suivi

**ÉVALUATION DES ACQUIS**
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

**SUIVI DE L'EXÉCUTION**
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

**SANCTION DE LA FORMATION**
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

## 06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

## 07 Modalités d'accès, financement et tarifs

**MODALITÉS D'INSCRIPTION**
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

**DÉLAI D'ACCÈS**
11 jours ouvrés après validation du financement.

**FINANCEMENTS POSSIBLES**
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

**DATES / SESSIONS**
Entrées permanentes

| FORMULE | DÉTAIL | TARIF |
|---|---|---|

| | | |
|---|---|---|
| Inter-entreprises | -10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session. | **À partir de 1 030 € HT** |

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

## 08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

**RÉFÉRENT HANDICAP**
Tiffany LESTROUBAC

**CONTACT**
contact@monpoleformation.fr

## 09 Indicateurs de résultats

| INDICATEUR | RÉSULTAT | MODALITÉS DE CALCUL |
|---|---|---|
| Taux de satisfaction | **N/A** | Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois |
| Taux d'abandon | **N/A** | Calculé sur les 12 derniers mois |

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

## 10 Contacts

**INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS**
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

**ADRESSE**
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

**RÉCLAMATIONS**
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr